

## PISCINE D'AMBARÈS ET LAGRAVE '

### TOUR DE LA SITUATION EN QUELQUES QUESTIONS ET ÉCLAIRCISSEMENTS...

*La fermeture de la piscine municipale suscite un débat qui donne lieu à de multiples interprétations. Une information juste et dépassionnée, prenant en compte tous les paramètres chiffrés de la situation, est donc nécessaire.*



## LA FERMETURE DURABLE DE LA PISCINE EST-ELLE SEULEMENT LIÉE À UN PROBLÈME DE RÉPARATION DE TUYAUX ?... **NON !**

*En 2007, l'étude sur le schéma directeur des équipements sportifs (Cabinet SPRINT) a fait ressortir les éléments suivants :*

>>> De nombreux désordres de structure (éclats du béton, corrosions avancées, vétusté des polycarbonates, défauts d'étanchéité), un mauvais état des matériaux de second œuvre (carrelage, plage extérieure), un réseau hydraulique d'origine en très mauvais état.

>>> Des problèmes en matière d'hygiène et de sécurité : deux bassins présentant une hydraulité non conforme depuis 1981 impliquant des interventions majeures sur les bassins et la chaîne de traitement de l'eau ; des circuits hygiéniques non satisfaisants ; un non respect de l'accessibilité PMR.

>>> L'absence de dispositions relatives à la performance thermique en lien avec la vétusté de l'équipement.

*Les orientations proposées étaient alors :*

>>> Une mise en conformité de l'équipement en intervenant sur l'existant pour un coût d'environ : **4 M d'euros TTC**

>>> Une réhabilitation fonctionnelle et technique avec réorganisation complète et réfection massive des organes pour un coût opérationnel d'environ : **6,7 M d'euros TTC**

>>> La construction d'un nouvel équipement à surfaces de plan d'eau équivalentes et extension des annexes pour un coût d'environ : **8,3 M d'euros TTC**

>>> La construction d'un équipement neuf « sport-loisirs-santé » pour un coût d'environ : **11, 8 M d'euros TTC**

# LE BÂTIMENT DANS SA STRUCTURE MÊME RÉPOND-IL AUX NORMES DE SÉCURITÉ, D' ISOLATION ET D' ÉCONOMIE ÉNERGÉTIQUE ?... **NON !**

*Le diagnostic SOCOTEC réalisé en 2007 sur l'ensemble du patrimoine bâti communal indique en ce qui concerne la piscine :*

>>> une toiture n'assurant plus son rôle d'étanchéité à l'eau et à l'air,

>>> les façades en béton fortement dégradées. Côté « bain de soleil » risque de chute d'éléments béton sur le public fort probable (risque traité à l'époque),

>>> accès à la chaufferie non conforme,

>>> installations de traitement de l'air vétustes dépenses substantielles en eau, chauffage et électricité,

>>> Préconisation : « La remise aux normes ne peut se faire sans travaux importants et la reconstruction est une option à envisager. »

*Un diagnostic solidité piscine (AIA INGENIERIES 2011) a suivi, compte tenu des dangers potentiels soulevés par l'étude SOCOTEC, relatif à la solidité de la structure et a été présenté le 20 Septembre 2011. Il relevait :*

>>> 232 éclats de béton à l'extérieur concentrés aux angles des poteaux. A l'intérieur une trentaine de barres oxydées et 4 linteaux endommagés,

>>> une capacité portante du sol laissant peu de marge pour de nouvelles surcharges,

>>> des aciers très souvent en zone propice à la carbonatation.

**« Contrairement à ce que l'on peut croire, réparer des tuyaux ou les changer ne résout en rien les non conformités majeures de l'équipement (hygiène, sécurité, code du travail, accessibilité)... »**

## QUELLES SOLUTIONS POUR RÉPONDRE À TOUTES CES PROBLÉMATIQUES CUMULÉES ?

**A LA LECTURE DE TOUTES CES ANALYSES, LA VILLE A LANCÉ UN MARCHÉ POUR RÉALISER UNE ÉTUDE D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE 'A2M'GUILLOT 2012'. CONCERNANT LA RÉHABILITATION OU LA RECONSTRUCTION DE LA PISCINE.**

**UN PREMIER RAPPORT A ÉTÉ PRÉSENTÉ LE 21 MAI 2012 ET UN PRÉ-PROGRAMME A ÉTÉ REMIS EN JUILLET 2012 QUI SYNTHÉTISE LES AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DE 5 SCÉNARIIS**

>>> Réhabilitation avec maintien d'un seul bassin et extension minimale : [8,2 M d'euros TTC ; économies de fonctionnement : 124 000 euros/an.](#)

>>> Réhabilitation avec maintien des 2 bassins et de l'accueil dans sa configuration actuelle : [8,6 M d'euros TTC ; économies de fonctionnement : 82 000 euros/an](#)

>>> Réhabilitation avec maintien des 2 bassins et réorientation de l'accueil avec reconfiguration des espaces intérieurs : [8,9 M d'euros TTC; économies de fonctionnement : 82 000 euros/an](#)

>>> Reconstruction d'un bassin : [8,4 M d'euros TTC ; économie de fonctionnement 130 000 euros/an](#)

>>> Reconstruction de 2 bassins : [9,7 M d'euros ; économie de fonctionnement : 88 000 euros.](#)

# LA PISCINE ÉTAIT-ELLE LA SEULE STRUCTURE DU PATRIMOINE COMMUNAL À CONSIDÉRER ?... NON !

En 2004, les rapports périodiques des bureaux de contrôle faisaient état de nombreux problèmes de sécurité dans nos bâtiments, des coffrets d'éclairage public dangereux, des ateliers municipaux en non conformité avec le Code du travail, le balcon de l'ancienne salle Evasion condamné depuis plusieurs années car menaçant de s'effondrer sur le public, les pinacles de l'église menaçant de tomber sur le parvis... Il fallait impérativement y remédier et des choix assumés ont été faits .

Après le diagnostic SOCOTEC, un plan pluriannuel de gros travaux sur de nombreux bâtiments communaux priorisant la sécurité et les remises aux normes et des constructions de nouvelles structures répondant aux besoins, a été décidé.

**En 10 ans, plus de 35 millions d'euros ont été investis, dont 24 sous le dernier mandat :**

>>> Principalement dans les écoles (constructions, rénovations, mise aux normes),

>>> Pour la culture (Evasion),

>>> Un nouveau Centre Technique Municipal,

>>> Pour le sport (Foyer du Sportif Serge Dufrière, base nautique Robert Lagune, réfection du Stade Beauvais, Foyer de l'E.S.A...)

**' TROIS ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC AVAIENT ALORS UN AVIS DÉFAVORABLE DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE SÉCURITÉ ' LA PISCINE, L'ÉCOLE VICTOIRE ET L'ÉCOLE FRANÇOIS AUBOIN ...'**

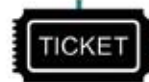
## DES CHIFFRES ET DES FAITS !



**QUEL ENTRETIEN PENDANT 45 ANS POUR CET ÉLÉMENT DU PATRIMOINE AMBARÉSIEEN ?**

**« L'exploitation de l'équipement ramenée à l'utilisateur donne un coût de 13,83 euros par baigneur en 2013 (Il était de 9,80 euros en 2009)... »**

**CONNAISSEZ-VOUS LES CHIFFRES DE FRÉQUENTATION ET LE COÛT D'EXPLOITATION ANNUEL DE LA PISCINE ?**



Depuis son ouverture en 1970, la piscine n'a fait l'objet que de modestes travaux d'entretien courant:

vestiaires

>>> 1987 : couverture isothermique des bassins

>>> 2001 : réfection des organes de chauffe et installations électriques (210 000 euros)

>>> 1990 : réfection des menuiseries extérieures

>>> 2007 : installation des armoires de commande (48 000 euros)

>>> fin 1990 : réfection des cabines des

>>> 2011: travaux divers (réseaux, chaufferie...) (15 600 euros)

1- Le coût d'exploitation mis à jour avec les chiffres des 4 derniers exercices s'élève à 524 000 euros de dépenses par an en moyenne pour 54 000 euros de recettes, soit un déficit d'exploitation de 470 000 euros en moyenne/an.

Les recettes sont constituées par des participations des communes extérieures : 26 600 euros en 2013 (43%) et des entrées publics divers : 34 700 euros en 2013 (57%)

2- Fréquentation

Après une longue période de déclin, la fréquentation du public connaît un léger regain tout en restant à un niveau très faible de moins de 15 000 entrées/an. Le public « classique » représente moins d'un tiers des entrées, les autres 2/3 étant du public dit « captif » : A.S.A, Ecoles, Centres de Loisirs, collège.

Pour l'exercice 2013, l'exploitation de la piscine représente (hors subvention de l'A.S.A) 4,75% des dépenses réelles de fonctionnement de la ville. Le déficit pour le même exercice représente plus de 7 points de fiscalité.

**« En comparaison, la piscine de Talence, construite à l'identique et à la même époque a connu deux rénovations structurelles de plusieurs millions d'euros... »**

# QUELLES PISTES POUR L'AVENIR ET LA POURSUITE DES PRATIQUES SPORTIVES ?

**' CE DOSSIER N'EST PAS TECHNIQUEMENT AUSSI SIMPLE ET TOUTE ÉVENTUELLE RÉNOVATION OU CONSTRUCTION NE POURRA SE FAIRE QUE DANS LE CADRE D'UNE INTERCOMMUNALITÉ 'AVEC PRIORITAIREMENT D'AUTRES COMMUNES DE LA CUB', AVEC LE FONDS DE CONCOURS CUB ET L'AIDE DEMANDÉE AU CONSEIL GÉNÉRAL, SANS COMPTER LES SUBVENTIONS PLUS MODESTES QUI POURRONT ÊTRE DEMANDÉES PAR AILLEURS..'**

**Michel Héritié**

Maire d' Ambarès et Lagrave

La CUB travaille sur un fonds d'aide à l'investissement (pas spécifique aux piscines) de 50 M€ inscrits au P.P.I, duquel pourrait être dégagé un «plan piscine» qui fait aujourd'hui consensus politiquement.

Parallèlement, la ville s'est positionnée sur l'actuel fonds des «15 millions», puisqu'il fallait le faire avant le 31 décembre 2014 même sans projet finalisé, par lettre d'intention accompagnée de l'étude pré-opérationnelle de 2012.

A ce jour, on compte 9 projets de rénovation ou de construction de piscines sur la CUB qui seront examinés dans le cadre du futur «plan piscine». La CUB travaille sur un règlement d'intervention qui pourrait être présenté en mars 2015 au bureau de la CUB.

Mais dans tous les cas, le curseur de financement devra laisser une part prépondérante à la charge de la (ou des) commune(s).

S'agissant d'un fonds de concours, il ne pourra de toute façon et sans préjuger des modalités d'intervention à définir, pas excéder 50% hors taxes, l'équipement devant obligatoirement avoir un caractère intercommunal, ce qui veut dire que, devant trouver au moins une autre commune pour s'associer à nous, il nous faut étudier des participations croisées avec d'autres communes de la Presqu'île ou de la Rive Droite.

La ville, qui contribue depuis plusieurs années au financement de la classe natation du collège dont on connaît les très bons résultats, a également sollicité le Conseil Général de la Gironde pour lui demander une participation de 30%.



*Aujourd'hui, dans un contexte économique national difficile et qui impacte de manière significative les collectivités territoriales, il convient de choisir dans les investissements et de privilégier ceux destinés au plus grand nombre et relevant des compétences obligatoires des Communes.*

*Une solution pérenne d'accès à la piscine doit être trouvée mais ne peut se faire que par une coopération intercommunale.*

*Toutes les pistes de mutualisation sont actuellement à l'étude.*



## COMMENT S'EST ORGANISÉE LA PRATIQUE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2014'2015 ?

Il s'agit de rester en conformité à l'obligation d'apprentissage de la nage imposée par l'Education Nationale aux communes : les CE2 (y compris les classes à double niveau), et la C.L.I.S bénéficient de créneaux. 13 classes sont concernées (piscines d'Ambès, de Bassens Carbon Blanc.

Sous l'action conjuguée de l'A.S.A, du service des sports et des adjoints d'Ambès et d'Ambarès et Lagrave, les sections natation et plongée sous-marine ont pu reprendre les entraînements à la piscine d'Ambès.

La classe natation du collège est accueillie à la piscine de Cenon avec un transport assuré par les bus municipaux.

**'''' TOUTES LES ÉTUDES CITÉES SONT CONSULTABLES AU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL. '4 RUE PIERRE MONIMEAU ' 05.56.77.34.50'**

Mairie d'Ambarès & Lagrave, 18, Place de la Victoire / 33440 Ambarès & Lagrave  
Tél. fixe 05.56.77.34.77 / Fax : 05.56.77.34.78  
mairie@ville-ambaresetlagrave.fr